

Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 20 février 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Jean-François LAMOTHE, Alain LEYDET, Jean-Pierre BECHADERGUE, Philippe BRIMALDI, Fernand ESCALIER, Pierre MEUNIER. Mmes Nicole FROUIN, Sylvie LAFAGE, Audrey LEYDET, Françoise PRIOUR, Christine JOUANNO.

Etaient absents excusés : M. Patrick TRACHET donne procuration à M. Jean-Claude DUCOUSSO, M. Gérard FERAUDET donne procuration à M. Jean-François LAMOTHE, M. Jérôme BORNERIE donne procuration à M. Alain LEYDET, M. Eric RICCO donne procuration à Mme Sylvie LAFAGE, Mme Josiane ROCHE donne procuration à M. Jacques BREILLAT, Mme Florence JOST donne procuration à Mme Audrey LEYDET, Mme Aurélie BOULANGER donne procuration à M. Jean-Pierre BECHADERGUE, Mme Martine CHIVERCHE donne procuration à Mme Nicole FROUIN, Mme Violette BOUTY donne procuration à M. Pierre MEUNIER. Mme Sophie SEIGUE.

Le scrutin a eu lieu, Mme Sylvie LAFAGE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

La séance est ouverte à 19h30

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

M le Maire signale que le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019 a été modifié conformément aux souhaits des Conseillers Municipaux.

M le Maire propose de valider le procès verbal de la séance du 28 janvier 2019. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS :

-N°D18-12-45 Modification en cours d'exécution du marché public à procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'hôtel de ville : pose de porte coulissante. Avenant 3

-N°D19-02-02 Demande de subvention au titre de la dotation à l'équipement des territoires ruraux pour le financement de la construction de deux courts de tennis

M le Maire précise que le projet prévoit de repositionner les courts de tennis sur les bords de Dordogne, à proximité des autres équipements de loisirs. Il indique que le Club de Tennis, principal utilisateur des courts actuellement situés rue Pierre de Coubertin, n'affiche pas un grand enthousiasme pour ce projet. M le Maire affirme que l'éventuelle obtention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux permettra, le cas échéant, d'approfondir les discussions avec le Club de Tennis. Il assure qu'une continuité de la pratique du tennis sera maintenue.

-N°D19-02-03 Demande de subvention au titre de la dotation à l'équipement des territoires ruraux pour le financement de l'aménagement d'une plage de baignade.

M le Maire indique que la ville a commencé les démarches d'aménagement d'une plage avec l'accompagnement d'une société chargée d'établir un profil de baignade, c'est-à-dire d'examiner les risques potentiels de pollution des eaux et de prévoir une réponse adaptée aux épisodes de pollution. Il ajoute que cette même société a également été chargée par la ville d'assurer les missions d'assistance à maîtrise d'œuvre pour aménager l'espace de baignade. M le Maire précise que la ville a sollicité le financement de l'opération au titre des fonds européen Leader ; et qu'il lui apparaît que la sous-utilisation des fonds européens est probablement causée par la complexité et la lourdeur des dossiers de demande de subvention.

DELIBERATIONS :

-N°L19-02/01-07/AG Chantiers éducatifs

M le Maire signale que la ville souhaite procéder à la mise en peinture des locaux de la Maison de Pays située 7 allées de la République, dans le but d'y établir un espace de co-working.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Déclare l'intention de la ville d'adhérer au dispositif des chantiers éducatifs.**

-N°L19-02/02-08/AG Opposition au transfert de la compétence eau assainissement à la communauté de communes de Castillon/Pujols

M le Maire indique que la ville souhaite conserver la compétence « eau assainissement » et rester l'interlocuteur privilégié du Syndicat de l'Eau de l'Est du Libournais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité;

- S'OPPOSE au transfert obligatoire des compétences dont il s'agit : eau et assainissement, à compter du 1^{er} janvier 2020 à la communauté de communes de Castillon/Pujols**
- DECIDE de reporter le transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026,**
- SOUHAITE continuer à adhérer au Syndicat de l'Eau de l'Est du Libournais,**

-N°L19-02/03-09/RH Gestion du contrat d'assurance incapacité de travail du personnel - Convention avec le Centre de Gestion

M le Maire propose au conseil municipal de demander au Centre de Gestion d'assurer la gestion du contrat d'assurance conclu par la commune avec CNP Assurances et de l'autoriser à cette fin à signer la convention de gestion correspondante dont le projet est soumis aux conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité,

- de confier au Centre de Gestion de la Gironde la gestion contrat conclu avec CNP Assurances pour la couverture des risques incapacités de travail du personnel ;**
- d'autoriser le Maire à conclure la convention de gestion correspondante avec le Centre de Gestion.**

-N°L19-02/04-10/RH : Lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire.

M le Maire indique qu'il s'agit de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale une consultation qui pourrait permettre aux agents de la ville de bénéficier d'une protection sociale complémentaire avec la participation financière de la ville.

Il précise que la délibération n'engage pas la commune dans le choix de conclure une protection sociale complémentaire, et que la décision sera prise en Conseil Municipal à la lumière des résultats de la consultation.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

PAGE 3

Mairie de Castillon-la-Bataille

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille * téléphone 05 57 40 00 06 * fax 05 57 40 33 06 * mairie@castillonlabataille.fr

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé et/ou prévoyance que le Centre de gestion de la gironde va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ET

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé et /ou Prévoyance souscrite par le CDG 33 à compter du 1er janvier 2020.

-N°L19-02/05-11/FI Subvention à l'association « Amicale Laïque »

M le Maire indique que l'association « Amicale Laïque » organise le voyage de sa chorale « Chantamicale » dans la ville jumelée de Cascante en Espagne, du 13 au 16 avril, et signale que l'association sollicite une subvention municipale pour permettre aux participants de payer moins cher leur contribution à ce voyage.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue une subvention de 2 000 € à l'association Amicale Laïque Castillonnaise.

QUESTIONS DIVERSES

Présentation du programme de la Médiathèque par Mme Myriam MICHEZ

M le Maire donne la parole à Mme Myriam MICHEZ, Responsable de la Médiathèque Municipale, qui présente le programme de la Médiathèque pour l'année 2019 :

« La nuit de la lecture » s'est tenue le 19 janvier.

La ville participe au dispositif « Lire élire » coordonné par le Conseil Départemental de la Gironde. Mme Myriam MICHEZ précise que le dispositif s'adresse aux jeunes de 6 à 16 ans et que cinquante-sept jeunes se sont inscrits à Castillon la Bataille. Elle indique que le vote se tiendra du 3 au 12 juin, et que le résultat sera présenté le 12 juin à 16h00 au cours d'un goûter festif.

Le 9 mars à 10h se tient un atelier de découverte de la langue des signes.

La médiathèque accueille le spectacle de la compagnie LALLALOBA le 20 mars à 16h, avec la participation du Conseil Départemental de la Gironde.

Le 3 avril la Médiathèque accueille le spectacle « Hansel et Gretel » avec les marionnettes géantes de Matthias KUCHTA

PAGE 4

Mairie de Castillon-la-Bataille

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille * téléphone 05 57 40 00 06 * fax 05 57 40 33 06 * mairie@castillonlabataille.fr

Le 10 avril à 14h00 se tient l'atelier « Décore ta lettre »

Le 15 mai à 14h00 se déroule l'animation « Gratte ta carte »

Le 22 mai dans le cadre de la Fête des Mères un atelier est proposé pour la création de perles en papier.

Mme Myriam MICHEZ indique que la Médiathèque projette de créer une « Grainothèque » qui permettra aux participants d'échanger des graines, et de marquer l'engagement de la médiathèque en faveur du développement durable.

Le 8 juin se tiendra la « Fête du jeu », qu'il est prévu d'organiser en extérieur, avec notamment un jeu d'évasion grandeur nature.

Le 22 juin se tiendra l'opération « adopte un livre » avec la recyclerie de l'USTOM et dans ces locaux.

En juillet et août la médiathèque organisera des ateliers médiévaux dans le cadre de l'opération « Cap 33 » avec la participation du Conseil Départemental de la Gironde et la Communauté de Communes de Castillon / Pujols ; et les interventions du Comité de Liaison de l'Entre Deux Mers (CLEM) et de l'association « Jeux des Potes ». Il est indiqué que ces ateliers proposeront des activités telles que la calligraphie médiévale, la découverte des blasons ; et aussi un thème sur les jeux d'hier à aujourd'hui avec de grands jeux en bois.

La Fête Intercommunale du Livre se tiendra la semaine du 30 septembre, en association avec les médiathèques de Branne et de Gensac, du Centre de Loisirs et des écoles. Il est précisé que la participation de l'auteur Gilles BACHELET est espérée.

La journée d'Halloween aura lieu le 31 octobre, avec des partenariats nombreux. Le thème 2019 est « Les Pirates ». La manifestation avait accueilli 350 personnes en 2018.

La quinzaine intercommunale de la petite enfance donnera lieu à un spectacle dans les locaux de la Médiathèque en novembre.

Pour Noël sera organisé un atelier créatif et un spectacle.

M le Maire remercie Mme Myriam MICHEZ pour sa présentation et pour les capacités d'animation et d'innovation autour de la culture dont elle et son équipe font preuve. Il estime qu'il est intéressant et enrichissant que la Médiathèque Municipale soit porteuse de projets nouveaux.

Point activités périscolaires

M le Maire présente un bilan des activités périscolaires organisées par la ville. Il indique qu'au mois de septembre 2018 une moyenne de 3 enfants fréquentaient l'activité périscolaire de l'école maternelle du matin, et 10 le soir; et précise qu'au mois de janvier 2019 une moyenne de 8 enfants fréquentaient l'activité périscolaire de l'école maternelle du matin, et 15 le soir.

M le Maire ajoute qu'au mois de septembre 2018 une moyenne de 15 enfants fréquentaient l'activité périscolaire de l'école élémentaire du matin, et 19 le soir; et précise qu'au mois de janvier 2019 une moyenne de 15 enfants fréquentaient l'activité périscolaire de l'école élémentaire du matin, et 31 le soir.

PAGE 5

Mairie de Castillon-la-Bataille

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille * téléphone 05 57 40 00 06 * fax 05 57 40 33 06 * mairie@castillonlabataille.fr

M le Maire estime que l'activité du service apparaît réduite, et qu'il a demandé aux services de formuler des propositions afin d'améliorer l'attractivité du service.

Projet sensibilisation des scolaires (USTOM)

M le Maire indique que l'Union des Syndicats de traitements des déchets du Castillonnais et du Réolais interviendra auprès de l'école élémentaire Henri Bardou pour réaliser des animations de sensibilisation au tri des déchets.

Dédoublage de classes à l'école élémentaire

M le Maire signale que dans le cadre du dispositif pédagogique de dédoublement des classes de Cours Préparatoires en zone d'Education Prioritaire Renforcée, une classe supplémentaire sera créée à la rentrée scolaire 2019. Il indique que cette création fera porter des charges supplémentaires à la ville puisqu'il sera nécessaire d'acquérir du mobilier et des équipements numériques. Il estime néanmoins que ce dispositif semble performant et salue sa mise en place.

Habitat des Possibles – réunion du 14/02/2019

M le Maire indique qu'une réunion s'est tenue dans le cadre de l'opération menée par l'association « Habitats des Possibles » dans le cadre de la mise en place d'un habitat partagé à Castillon la Bataille. Il précise que les participants à la réunion étaient nombreux, et que l'ingénierie du projet se révèle de qualité.

Cahier de doléances

M le Maire signale que dans le cadre du Grand Débat National, la ville de Castillon la Bataille a mis à disposition des administrés un cahier de doléances à l'accueil de l'Hôtel de Ville. Il indique que ce cahier a été remis le 20 février aux services de l'Etat, à la Sous-Préfecture de Libourne.

M le Maire indique qu'il a lui-même complété ce cahier avec les doléances de la ville. Il précise qu'il a souligné le besoin pour la ville d'obtenir des renforts de gendarmerie, et d'obtenir le soutien de l'Etat dans la démarche de revitalisation de centre bourg engagée par la ville. Il ajoute que de façon plus personnelle il a inscrit dans le cahier qu'il souhaite que, lorsqu'un élu a été reconnu coupable de prise illégale d'intérêt provoquant son enrichissement personnel, celui-ci soit déclaré inéligible à vie.

M le Maire signale qu'il est invité à assister à la venue de M Emmanuel MACRON, Président de la République, à Bordeaux le vendredi 1^{er} mars, dans le cadre du Grand Débat National. Il indique qu'il aura plusieurs questions à poser à M le Président de la République.

M le Maire invite M Fernand ESCALIER à poser la question qu'il a préparé.

M Fernand ESCALIER indique qu'il souhaite que soit fait un point sur la démarche de revitalisation de Centre Ville.

PAGE 6

Mairie de Castillon-la-Bataille

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille * téléphone 05 57 40 00 06 * fax 05 57 40 33 06 * mairie@castillonlabataille.fr

M le Maire retrace le calendrier des grandes dates du dossier, et souligne la participation de nombreux partenaires aux réunions pilotées par la ville. Il annonce que dans le cadre de la revitalisation de Centre Ville, le permis de louer a été mis en place et qu'il tiendra informé le Conseil Municipal du fonctionnement de cette nouvelle réglementation. Il signale qu'une convention avec la Caisse d'Allocation Familiale est signée pour suspendre le versement des aides aux logements aux propriétaires lorsqu'un constat d'insalubrité est établi.

M Fernand ESCALIER indique que lors d'une présentation du projet en septembre il a été indiqué qu'une présentation plus détaillée serait proposée. Il indique qu'il attend désormais cette présentation.

M le Maire précise qu'un calendrier opérationnel sera prochainement présenté officiellement ; et qu'il s'agit au préalable d'arrêter les priorités qui sont en cours de définition en concertation avec les financeurs de l'opération.

La séance est levée à 20h26